

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1646

présenté par
M. Bazin

à l'amendement n° 1513 de M. Berta

ARTICLE 14

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.